

LE CIMETIÈRE DU CENTRE

Au XVI^e et au XVII^e siècle, on enterrait en terre bénite : dans l'église ou contre les murs extérieurs. Ce privilège ne pouvant être accordé à tout le monde, il fallait un cimetière extérieur au plus près de l'église car l'âme dans l'attente de la Résurrection devait être à très proche distance de la présence réelle dans l'Hostie du Christ.

En 1786, l'église Saint-Rémy a été démolie et sa reconstruction fut décidée sur le site du cimetière. La Cure abandonna un terrain situé le long de la façade ouest du nouvel édifice. Une porte latérale fit communiquer l'église avec le cimetière.

L'obligation pour des raisons sanitaires d'établir un cimetière éloigné des villes devenant effective (à 35 mètres de toutes habitations), le cimetière fut transféré au lieu-dit « les Petites Maisons », en exécution du décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804). Le cimetière dit « du centre » fut agrandi en 1851 par l'achat du jardin de Mr Simon Flavet, maçon à Draveil au décès de ce dernier.



Le 14 novembre 1880, le Conseil municipal demande au Préfet d'en accorder l'agrandissement. Les propriétaires des terrains voisins acceptèrent de les vendre à l'amiable à la commune sauf un pour lequel une procédure d'expropriation fut nécessaire.

Le 10 octobre 1883, Jules Grévy, Président de la République, déclare d'utilité publique le terrain du sieur Hubert Antonin-François. L'application du décret fut très rapide, dès 1884, le cimetière avait sa surface actuelle.

Un carré est réservé aux Draveillois morts pour la France durant la guerre de 1914-1918 dont les familles n'ont pas souhaité qu'ils reposent dans une sépulture privée.

De nombreuses personnalités locales ont été inhumées au Cimetière du Centre.